

23 juil 2015 -13:37

Dépistage du VIH : dépistage décentralisé et démedicalisé

Le Conseil supérieur de la Santé a décrit le contexte dans lequel le dépistage décentralisé et démedicalisé du VIH peut être réalisé en Belgique.

La stratégie du dépistage du VIH actuelle est centralisée et médicalisée

A l'heure actuelle, la stratégie de dépistage du VIH de pointe est une stratégie médicalisée et centralisée, c'est-à-dire une stratégie effectuée par un professionnel de la santé en milieu clinique. Cette stratégie de pointe utilise des tests en laboratoire (dosages immunoenzymatiques, immunotransfert) effectués sur des échantillons de sang, et les résultats finaux des tests sont communiqués lors d'une consultation en face-à-face chez un médecin/professionnel de la santé. Il est important de souligner que, pour la plupart des personnes (y compris les mineurs d'âge), cette stratégie reste l'option privilégiée pour le test du VIH.

Nouvelles recommandations en faveur d'un dépistage décentralisé et démedicalisé

Les recommandations et lignes directrices les plus récentes (de l'ECDC) relatives aux stratégies de dépistage du VIH ainsi que le Plan national VIH belge prévoient une série de conditions préalables pour les stratégies de dépistage décentralisé et démedicalisé.

En quoi consiste le dépistage décentralisé et démedicalisé?

Le recours aux stratégies décentralisées et démedicalisées doit être réservé aux personnes qui, dans le cas contraire, passeraient à travers les mailles du filet de la stratégie actuelle. Au cours des dernières années, plusieurs programmes offrant des solutions alternatives à plusieurs aspects de la stratégie de pointe existante ont été développés et fait l'objet de projets pilotes. Parmi ces alternatives figurent:

- la collecte d'échantillons au cours d'activités de sensibilisation,
- l'utilisation de tests VIH rapides,
- l'utilisation d'échantillons de salive (plutôt que des échantillons de sang),
- la communication des résultats des tests par téléphone/SMS/internet,
- et l'implication de personnel non professionnel de la santé, qui pourrait faciliter, voire participer au processus de dépistage du VIH.

Chacun de ces éléments est examiné dans cet avis.

Comité directeur

Une exigence préliminaire est de standardiser la phase de pré-test de tels projets de dépistage. Compte tenu du fait qu'il s'agit d'un processus qui concerne tant la dimension médicale que les aspects relatifs aux travaux en laboratoire et aux communautés à risque, le CSS recommande la mise en place d'un "comité directeur". Ce comité serait chargé d'évaluer la pertinence d'un programme dans lequel le dépistage décentralisé et démedicalisé sera proposé par l'une des structures autorisées à le faire.

Recueil et traitement de données

Les données doivent être recueillies et traitées (liaison avec les soins, surveillance ...) au sein d'une structure unique au large champ d'activités (Institut Scientifique de Santé Publique). Le programme actuel doit être harmonisé (soins intégrés).

Formation

Compte tenu du contexte dans lequel est effectué le dépistage décentralisé et démedicalisé, il est nécessaire de se forger une idée précise du niveau de qualité ainsi obtenu. Cela requiert la mise en place d'un système d'assurance de qualité pour le dépistage décentralisé et démedicalisé.

Par conséquent, le CSS conseille aux autorités de santé publique belges de mettre sur pied une formation continue spécifique pour les personnes concernées.

L'avis, dans son intégralité, (n° 9224) se trouve sur le site internet du Conseil Supérieur de la Santé : <http://tinyurl.com/CSS-9224-VIH>

Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter :

Les experts :

- FR : Yves Van Laethem, GSM : 0477/59.60.18, tél. : 02/535.31.77, e-mail : yves_vanlaethem@stpierre-bru.be
- NL : Katrien Fransen, GSM : 0477/44.71.00, tél. : 03/247.63.32, e-mail : kfransen@itg.be

Le site du Conseil Supérieur de la Santé: www.css-hgr.be

Conseil Supérieur de la Santé
Place Victor Horta 40/10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.css-hgr.be>

Fabrice Péters
Coordinateur général
+32 486 31 47 59
+32 2 524 91 74
fabrice.peters@health.fgov.be